

VOTRE PARCOURS DE SOINS

CHIRURGIE DE LA COLONNE VERTÉBRALE

CONSULTATION AVEC LE CHIRURGIEN

Pour prendre rendez-vous avec l'un des chirurgiens du service, vous devez être adressé par votre médecin traitant ou un autre spécialiste (rhumatologue, médecin rééducateur, neurologue, etc.).



Les consultations ont lieu au niveau -2 couloir D du bâtiment principal (tour Jean-Bernard) du CHU de Poitiers

Lors de votre arrivée, vous devrez d'abord effectuer vos formalités administratives auprès des référents clientèles, au **niveau -2 couloir D**.

Vous devrez ensuite remettre les CD et les comptes rendus de tous vos examens complémentaires (IRM, scanner, électromyogramme, etc.) à la secrétaire qui les intégrera à nos serveurs informatiques. Ceci permettra ensuite au chirurgien d'analyser directement vos examens depuis l'ordinateur de sa salle de consultation.

Le chirurgien ne peut donner un avis pertinent que s'il dispose d'un bilan radiologique minimum, incluant une IRM datant de moins de 4 mois ciblée sur la partie concernée de la colonne vertébrale.

Les patients jeunes, adressés pour la prise en charge d'une scoliose, peuvent consulter sans IRM, mais doivent avoir fait réaliser une radiographie de type EOS, ou à défaut d'une radiographie du rachis entier datant de moins de 4 mois

Documents obligatoires :

- lettre du médecin qui vous adresse, destinée au chirurgien,
- tous vos examens radiologiques ou autres (IRM, etc.),
- votre dernière ordonnance,
- votre carte VITALE,
- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile.

Si vous consultez un chirurgien dans le cadre de son activité libérale, vous devrez également vous munir d'un moyen de paiement (chèque ou espèces).

Lors de la première consultation, le chirurgien vous donne des informations sur la pathologie dont vous souffrez et sur les différentes possibilités de traitement. Dans certains cas, un complément d'examen est nécessaire avant de formuler une proposition thérapeutique.

La plupart des pathologies rachidiennes répondent au traitement médical de première intention. Seule une faible proportion de patients relève d'un traitement chirurgical.

Lorsqu'une intervention est requise, le chirurgien vous délivre toutes les informations pratiques et techniques relatives à la chirurgie et vous en explique les principes, les objectifs, les risques et les complications potentiels ainsi que les suites post-opératoires. Cette information orale est habituellement complétée par la remise d'un document d'information écrite ainsi que d'un formulaire de consentement éclairé à l'issue de la consultation.

FORMALITÉS PRÉ-OPÉRATOIRES

Si vous décidez de vous faire opérer, vous devez **convenir d'une date d'intervention avec le chirurgien**. Sa secrétaire se chargera de prendre le rendez-vous pour la consultation d'anesthésie et organisera l'hospitalisation. Elle anticipera également les prises de rendez-vous pour les futures consultations de contrôle post-opératoires.

Les **convocations** pour ces consultations et pour votre future hospitalisation vous seront ensuite **adressées par courrier** à votre domicile.

La consultation d'anesthésie



Consultation obligatoire, au maximum **48 heures** avant tout geste interventionnel sous anesthésie, sans dépasser un délai de **3 mois**



RDC couloir A2 du bâtiment principal (Jean-Bernard) du CHU de Poitiers

Documents à fournir

- document d'information délivré par le chirurgien en consultation
- formulaire de consentement éclairé dument complété et signé

Ce n'est pas forcément le médecin anesthésiste réalisant cette consultation qui sera votre anesthésiste lors de l'intervention, mais dans tous les cas, la liaison est assurée grâce au dossier d'anesthésie.

La préadmission



Auprès des référents clientèle au niveau -2 couloir D



Permet d'éviter toute démarche administrative le jour de l'hospitalisation

Vous pourrez également effectuer une demande de chambre individuelle ou de services personnalisés (accès à la télévision, services en chambre, etc.) auprès du comptoir de la conciergerie Happytal qui se situe à l'entrée du hall principal de Jean-Bernard ou directement en ligne : <https://www.happytal.com/fr/etablissement/chu-de-poitiers>

Bien que l'équipe d'Happytal puisse dans la majorité des cas satisfaire vos demandes, elle ne peut vous garantir la disponibilité d'une chambre individuelle le jour de votre admission dans le service.



Pour les patients habitants à **plus de 150 km** du CHU de Poitiers :



- Vous devrez effectuer une demande d'accord préalable auprès de votre **caisse d'assurance maladie** afin d'être remboursé de votre transport (véhicule personnel, VSL ou ambulance) en lien avec votre future hospitalisation,
- Si vous accompagnez votre enfant ou un membre de votre famille et que vous souhaitez une chambre sur le site du CHU de Poitiers, vous pouvez faire une demande pour séjourner à La Maison des Familles (Figure 5) par téléphone au 05-49-44-45-00 ou via leur site internet www.maisondesfamilles-poitiers.fr

Admission



4e étage – couloir B du bâtiment principal (Jean-Bernard)



Parking gratuit pour les patients hospitalisés ou pour les parents des enfants hospitalisés



Entrée dans le service la veille à 16h ou le matin même

Le service dispose également d'une capacité d'accueil supplémentaire dans le service de la clinique chirurgicale qui est située au 5e étage couloir C, ainsi qu'en unité de chirurgie ambulatoire qui se situe au niveau 0 couloir B.

Vous serez accueilli par nos soignants qui recueilleront les **informations médicales principales et la liste de vos médicaments habituels**. Ils vérifieront aussi que le **consentement éclairé** avait bien été signé et remis lors de la consultation d'anesthésie.

A prévoir :

- ordonnance avec vos traitements habituels
- examens radiologiques (IRM, etc.) et résultats de vos dernières prises de sang
- carte Vitale
- vêtements propres et confortables (tenue et chaussures de sport, pyjama, pantoufles, etc.)
- nécessaire de toilette : gant, savon, brosse à dents et dentifrice...

Le linge de lit et de toilette est fourni et entretenu par l'hôpital.

Évitez d'emporter avec vous des objets de valeur.

Si votre admission se fait le jour de la chirurgie, vous devrez avoir réalisé la dépilation de la zone à opérer ainsi que les 2 étapes de votre douche médicale préopératoire à votre domicile, conformément au document remis par votre chirurgien lors de la consultation.

Après votre installation, **vous aurez la visite du médecin anesthésiste**. Il s'assurera que votre état de santé ne s'est pas modifié depuis la consultation d'anesthésie et que rien ne contre-indique l'intervention.

Avant l'intervention, **vous devrez respecter une période de jeûne d'au moins 6 heures**. Toutefois, certaines boissons claires (eau, jus de fruit sans pulpe, thé ou café sans lait) sont autorisées jusqu'à 2 heures avant la chirurgie.

Au bloc opératoire

Vous serez conduit au bloc opératoire dans votre lit.

À l'arrivée dans la salle d'opération **vous ferez connaissance avec le personnel paramédical** (infirmières instrumentistes, infirmières anesthésistes et aide-soignants).

Après la mise en place d'une perfusion, vous serez endormi par le médecin anesthésiste.

Après une phase de préparation et d'installation sur la table d'opération, l'intervention peut commencer. **Le chirurgien est alors assisté par un interne en chirurgie et une infirmière instrumentiste**. Certaines interventions plus complexes sont réalisées en collaboration avec un 2e chirurgien.



En fin d'intervention, vous serez réinstallé dans votre lit avant d'y être réveillé. Vous serez ensuite transféré en salle de surveillance post-opératoire. La surveillance s'y poursuit jusqu'à ce que le médecin anesthésiste donne son accord pour un retour en chambre.

Après certaines interventions plus lourdes ou lorsque l'état de santé du patient le justifie, un séjour de quelques jours en unité de soins intensifs est parfois nécessaire.

Après l'intervention

Le premier lever s'effectue dans la grande majorité des cas **le jour de l'intervention ou le lendemain matin**, toujours avec l'assistance du personnel paramédical.

La prise en charge de la douleur sera l'une de nos préoccupations principales. N'hésitez pas à en parler à l'équipe médicale et paramédicale afin que nous puissions trouver ensemble la solution la plus adaptée. Le traitement de votre douleur pourra reposer sur l'association de médicaments analgésiques et de techniques complémentaires (hypnose, neurostimulation externe de type TENS, etc.), selon le principe de l'analgésie multimodale.

Durant votre séjour, vous pourrez bénéficier de **séances de kinésithérapie** dans l'objectif de retrouver plus rapidement votre autonomie (se lever seul, marcher, monter et descendre des escaliers).

Durant toute l'hospitalisation, vous aurez bien entendu la **visite régulière de votre chirurgien et de ses internes**. Vous pourrez également être amené à rencontrer d'autres chirurgiens de l'équipe, au cours de l'une de leur visite quotidienne.



Pour la famille et les proches du patient hospitalisé :

- Les visites dans le service sont recommandées de 13h à 19h. Il est recommandé de ne pas venir trop nombreux et d'éviter d'emmener des enfants en bas âge,
- Pour les personnes habitant loin de Poitiers, il est possible de séjourner à La Maison Des Familles, sur le site même du CHU.

SORTIE

Dans la majorité des cas, les sorties se font **en fin de matinée**.

En fonction de votre état de santé, du type d'intervention réalisée, et de vos conditions de vie, la sortie du service de chirurgie peut se faire vers votre **domicile, une maison de convalescence** (service de soins de suite et réadaptation) **ou un service de rééducation spécialisée**.

Les sorties vers les centres de convalescence ou de rééducation sont toujours anticipées par les secrétaires et l'infirmière de coordination du service afin d'optimiser les chances d'être admis dans la structure souhaitée dans les meilleurs délais.

Les rendez-vous pour les **consultations de contrôle** sont envoyés à votre domicile ou vous sont remis à votre sortie.

Dossier remis lors de votre sortie :

- la **lettre institutionnelle de sortie** (compte-rendu de votre hospitalisation),
- le **compte-rendu opératoire**,
- les **ordonnances de sortie** : médicaments, kinésithérapie et examens de radiographies de contrôle,
- l'**arrêt de travail** (à remettre à votre caisse d'assurance maladie et à votre employeur dans les 48 heures),
- les éventuels certificats médicaux (dispense de sport, absence scolaire, etc.).

La sortie peut le plus souvent s'effectuer en voiture particulière (ou VSL), mais dans certains cas, le chirurgien pourra juger qu'un retour couché en ambulance est nécessaire. Le cas échéant, une demande préalable de prise en charge aura dû être faite auprès de la caisse d'assurance maladie si la distance parcourue est supérieure à 150 km.

VISITES POST-OPÉRATOIRES



En général, **plusieurs visites de contrôle** sont nécessaires, mais cela dépend du type de chirurgie réalisée et de votre évolution



Niveau -2 couloir D du bâtiment principal (tour Jean-Bernard) du CHU de Poitiers



Certaines visites post-opératoires se déroulent en **téléconsultation**

Préalablement à cette visite, il peut être nécessaire de faire réaliser une radiographie de contrôle ou un scanner dont l'ordonnance vous aura été remise dans le dossier de sortie.

Sauf exception, les radiographies et les bilans EOS seront réalisés dans le service de radiologie du CHU (**niveau O couloir D**) 30 à 40 minutes avant votre consultation avec le chirurgien. C'est la secrétaire du service qui se chargera de prendre le rendez-vous pour cet examen radiologique.

En revanche, **pour les scanners et les IRM, c'est à vous de prendre le rendez-vous** auprès du service de radiologie le plus proche de votre domicile. Il vous faudra anticiper la demande, afin que ces examens puissent être réalisés dans les 15 jours précédents votre consultation.

Le chirurgien s'assurera que l'évolution de votre **état de santé est favorable et compatible avec la reprise d'une activité professionnelle et physique normale.**